



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroeck
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction de la Jeunesse, des Sports
et des Territoires
DFCPAJI_D2024_0110

COMPLEXE SPORTIF DE L'ATELIER

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
EXCEPTIONNELLE ET A TITRE
GRATUIT D'INSTALLATION SPORTIVE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
FRATERNATIVE

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature SAJP 2020-456 à Monsieur Salim ACHIBA, Adjoint au Maire, du 14 septembre 2020 lui permettant de signer les conventions;

Considérant que l'association Fraternelle accueille les personnes en souffrance psychique ainsi que leur famille et leur propose des activités et des moments d'échange pour rompre la solitude et l'isolement ;

Considérant la démarche de la de l'association Fraternelle qui organise une journée « Olympiades » dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 dans le but de sensibiliser le public à la santé mentale à travers le sport ;

Considérant que l'association Fraternelle a souhaité bénéficier de la mise à disposition du complexe sportif de l'Atelier ainsi que des équipements sportifs se trouvant dans le boulodrome, dans les salles de boxe, de fitness, de tir à l'arc, de lutte, de skate et des arts martiaux ;

DECIDONS

Article 1er : De signer une convention de mise à disposition avec l'association Fraternelle, faisant élection de siège social au 355, boulevard Gambetta à Tourcoing (59200), pour la mise à disposition à titre gratuit du complexe sportif de l'Atelier sis 81, rue des Piats à Tourcoing (59200) ainsi que du matériel en place dans les salles suivantes: le boulodrome, les salles de boxe, de fitness, du tir à l'arc, de la lutte, du skate pour la journée du mardi 18 juin de 9h00 à 18h00 ainsi que la salle des arts martiaux pour même journée de 9h00 à 14h45.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application et à la trésorière pour information.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **06 MAI 2024**

Pour le Maire
Salim ACHIBA
Adjoint aux Finances et aux Sports

Accusé Réception en Préfecture le :

06 MAI 2024

Publié sur le site de la Ville le :

06 MAI 2024



[Handwritten signature in blue ink]

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0110

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/05/2024

Objet : Convention de mise à disposition exceptionnelle d'installation sportive au profit de l'Association Fraternelle

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 06/05/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0110 - Mise _ disposition exceptionnelle d_installation sportive au profit de l_Association Fraternelle.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240506-DAJI_D2024_0110-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/05/2024

